

COMPTE-RENDU

Réunion de la Commission « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval

Date : Mardi 4 octobre 2011 à 9h30

Lieu : Salle polyvalente de la commune de Francueil (Place de Verdun, au bout de la rue des Ecoles
– 37150 FRANCUEIL)

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : <http://www.sage-cher-aval.com/> dans la partie « Documents ».

Le mardi 4 octobre 2011 à 9h30 s'est tenue, dans la salle polyvalente de la commune de Francueil, une réunion de la commission géographique « Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Rappel des problématiques identifiées au sein de chaque commission et discussions sur la formulation des enjeux ;
2. Présentation des résultats de l'étude « Estimation des potentialités d'accueil de l'anguille européenne, des aloses et de la lamproie marine dans le bassin du Cher aval » par M. Vincent VAUCLIN (ONEMA).

M. Pierre LESTOQUOY (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval et Président de la Commission « Cher canalisé et affluents »*) ouvre la séance à 9h45.

M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval – chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) rappelle que 3 commissions de travail sont en place (« Cher canalisé et affluents », « Cher sauvage et canal de Berry » et « Bassins versants du Fouzon et du Modon »).

Il rappelle l'ordre du jour et propose de passer au premier point, présenté par le bureau d'études GEO-HYD.

Remarque : Ce compte-rendu ne retranscrit pas la teneur complète des débats s'étant tenus en réunion, mais présente une synthèse des éléments de discussion autour de la formulation des enjeux et des objectifs.

Point n°1 : Rappel des problématiques identifiées au sein de la commission et discussions sur la formulation des enjeux

Cette présentation est animée par Mme Emilie RIVOIRE-DARNE (*chef de projet, GEO-HYD*).

Dans un premier temps, elle rappelle les principales problématiques identifiées lors de la précédente commission.

Puis, la démarche de la phase de diagnostic et de discussion autour des enjeux est explicitée. Il s'agit bien de réfléchir à la définition de 3 à 5 enjeux environ, et de formuler des objectifs pour chacun de ces enjeux.

1) Discussions sur la mise à jour des éléments de diagnostic

L'attribution des ressources souterraines aux prélèvements a été réalisée. Les résultats ont été présentés par commission pour l'année 2007, année humide. Ils seront détaillés dans le rapport final de diagnostic.

La connaissance des ouvrages a été améliorée sur des cours d'eau identifiés comme ayant un enjeu (*réservoirs biologiques, futur classement L.214-17*). Les autres cours d'eau ne seront prospectés que si la Commission Locale de l'Eau en exprime la nécessité pour identifier les objectifs. Ce complément peut aussi être assuré par les contrats territoriaux. Les documents seront mis à disposition sur le site Internet du SAGE. De même, la base de données produite pourra être transmise sur demande.

Il est indiqué qu'à ce stade, il n'est pas nécessaire de pousser l'expertise plus loin, car les interventions sur les ouvrages ne se feront de toute façon qu'au cas par cas, avec une étude plus approfondie.

Des précisions sont apportées concernant l'évaluation de la franchissabilité piscicole sur le Cher et la méthode ICE v3 en cours de mise en œuvre.

2) Discussions sur la liste d'enjeux proposés

Il est proposé d'intégrer le patrimoine « en dur » (*barrages du Cher notamment*) dans un objectif de préservation du patrimoine lié à l'eau. Cependant, la rubrique « un patrimoine remarquable à préserver » du SDAGE, à laquelle fait allusion cette proposition, concerne le patrimoine naturel. Le patrimoine bâti fait en outre déjà l'objet de procédures réglementaires de classement et de protection ; ce n'est pas l'objet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La Commission Locale de l'Eau pourra par contre orienter les interventions sur les ouvrages en fonction de la qualité patrimoniale et des usages économiques.

En revanche, il est rappelé que l'un des enjeux pressentis du SAGE était ciblé sur les activités socio-économiques (*tourisme, loisir, valeur patrimoniale, etc.*). Ces objectifs réapparaissent sous l'enjeu « gouvernance », mais pas en tant qu'enjeu à part entière.

Il est admis que les préoccupations de la Commission Locale de l'Eau concernent souvent la gestion des activités liées à l'eau. Cependant, hormis des mesures d'animation qui peuvent être proposées, le SAGE n'a pas vocation à créer des mesures d'organisation ou de développement de ces activités

telles que par exemple la création de zones de baignades ou de l'acquisition foncière à vocation économique.

La réforme sur l'intercommunalité va regrouper les compétences « eau potable » et « assainissement » vers des communautés de communes existantes ou nouvelles (*ex : Indre-et-Loire*). Par contre les thématiques eaux pluviales, gestion de l'eau et syndicats de rivière ne sont pas évoquées dans ce cadre.

L'article L.211-1 du Code de l'Environnement est cité : « La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, [...] et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, [...], les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, [...] ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, [...], des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques [...]. »

Le SAGE doit concerner les thématiques de la qualité, de la quantité et de l'aménagement des milieux. Les politiques concernant les usages sont mis en œuvre par d'autres outils, tels que les SCoT par exemple. Le SAGE est un « parlement de l'eau » pour les acteurs de l'eau et sa mise en œuvre est contractuelle.

Cependant, les rapports d'état des lieux et de diagnostic identifient clairement les conflits d'usages sur le Cher canalisé, et ceux-ci disparaissent dans la formulation des enjeux. Compte tenu du contexte, des débats et des perspectives d'évolution rapide à ce niveau, il est proposé de formuler un enjeu sur cette problématique, et pas seulement de l'intégrer dans un objectif. Plusieurs idées et formulations sont énoncées, et en particulier remplacer le terme « activités touristiques » par « activités liées à l'eau », « usages », « activités économiques », « activités humaines » ou « socio-économiques ». Finalement, il est proposé d'identifier les « **activités socio-économiques** » en tant **qu'enjeu**. L'objectif est modifié et remplacé par : « **Définir un mode de gestion durable du Cher canalisé, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques** ».

3) Discussions sur l'enjeu « Améliorer la qualité de l'eau »

L'absence de connaissance sur l'impact des rejets d'eaux pluviales est confirmée en Indre-et-Loire, de même que le constat sur les PCB suite à l'analyse de sédiments. La formulation est conforme à la perception des acteurs.

Les formulations des autres objectifs sont acceptées.

4) Discussions sur l'enjeu « Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides »

Des précisions sont apportées au sujet de la méthodologie de cartographie des zones humides présentée sur le site Internet de la DDT d'Indre-et-Loire. Il s'agit en fait de l'inventaire des zones humides de plus de 1 hectare, réalisé par un bureau d'études (*Théma Environnement*) notamment

sur des critères liés aux espèces végétales et animales présentes. C'est un élément de référence, qui peut être pris en compte par l'administration pour s'opposer à la réalisation de projets risquant de porter atteinte à ces milieux.

Des interrogations sont émises quant à l'incidence des plans d'eau (*sur cours d'eau*) sur la continuité écologique. Ceci ne constitue pas un enjeu fort mais une problématique, qui sera intégrée dans le « chantier » sur les obstacles.

5) Discussions sur l'enjeu « Préserver les ressources en eau »

La pertinence de l'objectif sur les inondations est discutée. Il est proposé de l'intégrer dans l'enjeu « gouvernance » car les actions à mener concerneront essentiellement la sensibilisation des populations concernées, même si la réduction du risque inondation peut également passer par la préservation ou l'aménagement de zones d'expansion de crues. Il est donc suggéré d'une part, d'intégrer la gestion des zones d'expansion de crues dans la gestion des zones humides, et d'autre part, de reformuler l'objectif en « **Réduire la vulnérabilité au risque inondation** » (*intègre par exemple la notion d'impact économique des crues sur les entreprises de la vallée du Cher*). De plus, des affluents peuvent aussi être concernés par cette problématique inondation, notamment du fait d'anciens travaux hydrauliques qui accentuent le phénomène.

6) Discussions sur l'enjeu « Gouvernance » et la maîtrise d'ouvrage

L'enjeu sur la gestion durable du Cher canalisé a été discuté en début de séance.

La notion de maîtrise d'ouvrage unique est contestée. Envisager une maîtrise d'ouvrage unique sur tout le linéaire du Cher (*dont le Cher amont*) est ambitieux. L'objectif retenu est une maîtrise d'ouvrage moins tronçonnée, plus forte, « **une maîtrise d'ouvrage cohérente** ».

Par ailleurs, la formulation du 3^e objectif « Organiser la maîtrise d'ouvrage... » est précisée avec « **Organiser la maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la cohérence hydrographique sur les sous-bassins des affluents** » pour le distinguer de l'objectif concernant le Cher.

Une dernière remarque concerne l'absence d'objectif concernant les espèces invasives. Il est proposé d'en discuter lors de la réunion de synthèse des commissions.

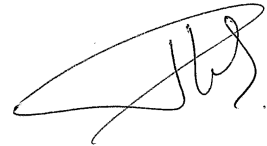
Point n°2 : Présentation des résultats de l'étude « Estimation des potentialités d'accueil de l'anguille européenne, des aloses et de la lamproie marine dans le bassin du Cher aval » par M. Vincent VAUCLIN (ONEMA)

M. Vincent VAUCLIN présente les résultats d'une étude réalisée par un stagiaire à l'ONEMA, qui a eu pour objet d'estimer les potentialités d'accueil de 4 espèces de poissons grands migrateurs sur le bassin du Cher. Le rapport ainsi que la présentation seront mis à disposition sur le site Internet du SAGE Cher aval.

M. LESTOQUOY remercie l'ensemble des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LESTOQUOY lève la séance à 12h15.

**Le Président de la Commission
« Cher canalisé et affluents » du SAGE Cher aval,
M. Pierre LESTOQUOY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PL', enclosed within a large, loopy oval shape.

Annexe : Liste de présence

Nom	Prénom	Instance	Présent	Excusé
ALBER	Adrien	DREAL Centre		X
BEAUSSANT	Benjamin	DRAAF Centre - Dr. Rég. Adj.		X
BOUYRIE / CHANTELOUP	Roger-Bernard / Lionel	Asso Les Amis du Cher Canalisé - Prés.		X
CAMY	Gérard	ARF	X	
CARRE	Philippe	DREAL Centre	X	
CAVILLE	Fabien	CG 41	X	
CHANTELOUP	Lionel	Asso Les Amis du Cher Canalisé - Vice-Prés.		X
CHAPLAULT	Francis	Syndicat de la Renne - Prés.	X	
CHERY	Jean Louis	Adjoint au Maire de Francueil	X	
CLEMENT	Daniel	Synd. Du Bavet	X	
COCHIN	Jocelyne	Com. Com Bléré Val de Cher - Prés.	X	
DE FREITAS	Agnès	Ch. Métier & Art. du 41 - Vice Prés		X
DE LESPINAY	Josselin	Nature Centre		X
DOUIN	Philippe	Com. Dép. du Tourisme de 41 - Prés.		X
FAVIER	Guillaume	Fédération de pêche 37		X
FRADON	Yann	DDCS 37		X
KERBRIAND-POSTIC	Alain	CG 37		X
LACROIX	Jean Louis	APACML	X	
LAUNAY	Jacques	CG 41	X	
LE NORMAND	Nicolas	ONEMA SD37	X	
LECOMTE	Dany	DDT Indre & Loire	X	
LESTOQUOY	Pierre	Président Com. géographique - Cher canalisé et affluents	X	
LOISON	Vincent	Syndicat du Cher canalisé	X	
MERGOT	Michel	Synd. Aménag. De la Chézelles - Prés.	X	
MOREAU	Alain	Adj. Maire Fontguenand		X
OTTO-BRUC	Cécile	Cons. Esp. Nat. De la Région Centre		X
RABIER	Jean Jacques	Asso. Touristique Vallée du Cher		X
RAFESTHAIN	Alain	CG 18 - Président		X
RAVAND	Michel	Syndicat Eau Montrichard		X
RICOU	Grégoire	Fédération de pêche 37	X	
RIERA	Jeanne	ARS		X
ROUX	Claude	Synd. Int. Eaux Ecueille Pellevoisin		X
SERAN	Véronique	CG 37 - Sce Environnement	X	
VAUCLIN	Vincent	ONEMA	X	